

**COMPAGNIE FINANCIÈRE DE NEUFCOUR**  
**SOCIÉTÉ ANONYME**

Rue Churchill 26  
4624 Romsée

BCE 0457.006.788  
RPM Liège

(la "**Société**")

---

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Transfert de marché**

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2020**

Information réglementée diffusée le 10 juin 2020

---

Le conseil d'administration de la Société a décidé de soumettre à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra le vendredi 10 juillet 2020 (ou, si le quorum requis ne devait pas être atteint à l'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2020, le vendredi 31 juillet 2020), le projet de transfert de la cotation des actions de la Société sur le marché non réglementé Euronext Access (Brussels). Cette opération consiste à demander à Euronext la radiation des actions des négociations du marché Euronext Brussels et leur admission concomitante aux marché non réglementé Euronext Access.

**MOTIFS DU TRANSFERT**

Ce projet vise à permettre à la Société d'être cotée sur un marché plus approprié à la taille de la Société. Le transfert sur Euronext Access (Brussels) permettrait en effet de simplifier le fonctionnement de la Société et de diminuer ses coûts, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers. Le marché Euronext Access (Brussels) présente en effet des exigences moins contraignantes, ce qui permettra, à la Société de réduire ses coûts afférant à l'admission à la négociation de ses actions sur Euronext Brussels.

En outre, le conseil d'administration de la Société considère que la cotation de la Société sur Euronext Brussels ne se justifie également plus eu égard au fait que (i) la capitalisation boursière de la Société représente une faible capitalisation boursière pour une cotation sur un marché réglementé, et (ii) la Société n'emploie à l'heure actuelle que 1,4 employé "équivalent temps plein", ce qui traduit aussi les activités réduites de la Société.

**CONSEQUENCES DU TRANSFERT**

Le transfert, ses conditions et ses conséquences pour les actionnaires de la Société sont plus amplement décrites dans un rapport spécial du conseil d'administration rédigé à cet effet et auquel est joint un avis de deux administrateurs indépendants de la Société, tous deux disponibles sur le site internet de la Société ([www.neufcour.com](http://www.neufcour.com)).

## CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Le calendrier du projet de transfert impliquera deux opérations distinctes, à savoir:

- i. d'une part, une demande de radiation des actions de la Société du marché réglementé d'Euronext Bruxelles; et
- ii. d'autre part, une admission technique de l'intégralité des actions de la Société sur Euronext Access (Brussels) (c'est-à-dire sans offre concomitante de nouveaux titres de la Société dans le cadre d'un placement privé ou d'une offre publique au sens de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés),

et peut être résumé comme suit:

<b>Mercredi 10 juin 2020</b>	Publication sur le site internet de la Société et d'Euronext de la note d'information à l'attention des investisseurs conformément à l'article 10, §1, 3° de la Loi du 11 juillet 2018 et aux articles 1 à 3 de l'arrêté royal du 23 septembre 2018 relatif à la publication d'une note d'information en cas d'offre au public ou d'admission à la négociation sur un MTF et portant des dispositions financières diverses en même temps que la convocation à l'assemblée générale extraordinaire de la Société visée ci-après
<b>Vendredi 10 juillet 2020</b>	Tenue de l'assemblée générale extraordinaire de la Société
<b>Vendredi 10 juillet 2020</b>	Début de délai de deux mois permettant aux actionnaires qui le souhaitent de céder leurs titres sur Euronext Brussels
<b>Vendredi 10 juillet 2020</b>	Publication d'un communiqué de presse exposant les décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société
<b>Au plus tard lundi 10 août 2020</b>	Décision formelle d'Euronext sur le transfert des titres d'Euronext Brussels vers Euronext Access
<b>Lundi 10 août 2020 ou mardi 11 août 2020</b>	Publication d'un communiqué de presse annonçant la décision d'Euronext
<b>Vendredi 14 août 2020</b>	Diffusion des avis de marché Euronext (radiation des titres d'Euronext Brussels et admission sur Euronext Access)
<b>Jeudi 10 septembre 2020</b>	Expiration du délai de deux mois - Radiation d'Euronext Brussels, admission technique sur Euronext Access et ouverture des négociations

Ce calendrier est donné à titre indicatif, ne tient pas compte d'une éventuelle assemblée générale extraordinaire de carence et est dès lors sujet à des changements éventuels. En cas de modification du calendrier, la Société en informera les actionnaires au moyen d'un communiqué de presse.

Retrouvez toute l'information sur le site : [www.neufcour.com](http://www.neufcour.com)

Pour plus d'informations,  
Marc Brisack  
[marc.brisack@neufcour.com](mailto:marc.brisack@neufcour.com)

---